Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 49 (1911)
Heft: 10

Artikel: Flottez, drapeaux !
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-207620

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

49me ANNÉE — N° 10 Samedi 11 mars 1911

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 *(1er étage).*
Administration *(abonnements, changements d'adresse),*
E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstein & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.

ABONNEMENT : *Suisse,* un an, Fr. 4 50; six mois, Fr. 2 50. — *Etranger,* un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : **Canton,** 15 cent. — **Suisse,** 20 cent. **Etranger,** 25 cent. — **Réclames,** 50 cent. la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

LES OURS DU JURA

Au commencement du siècle dernier, les ours et les loups n'étaient pas rares dans le Jura vaudois. M. John Thomann, de Versoix, fervent chasseur, communique au journal *Diana* le document suivant, où est mentionné son bisaïeul, chasseur du bailli d'Aubonne :

LIBERTÉ EGALITÉ

République Helvétique une et indivisible.
Section du Léman.

Aubonne le 20 Sept. 1801.

Le sous-préfet du district d'Aubonne, à tous les Amodieurs de Montagnes, fruitiers, ou tous autres citoyens qu'il échéra en ce District, salut amiable :

Le citoyen Jacob Taumann du Divi monte demain avec 9 chasseurs habiles et entendus à la chasse de l'Ours, pour se rendre sur les Montagnes et y rester ensembles Dix jours s'il est nécessaire, pour sous les directions suivantes entreprendre une chasse active pour détruire de ces animaux féroces qui ravages et devorent vos Bestiaux.

Je vous enjoints sous votre responsabilité personnelle de prêter aide et secours à ces 10 chasseurs s'ils vous le requerent, de suivre et d'obéir à ce que leur Chef Taumann vous ordonnera ou fera ordonner pour la réussite et la facilité de cette chasse et de vous prêter à tout ce qui pourroit les faliciter *(sic)* d'une manière raisonable.

Le citoyen Taumann est le Chef, tous les 9 doivent lui obéir et suivre ses directions, qu'il ne prendra qu'après avoir consulté la Compagnie, sous peine de perdre ses journées si on refuse ses ordres.

Chaque Chasseur recevra 15 batz par jour, sur quoi ils ont reçus en avance L. 40.

Le profit de leur chasse pour Ours, Loup et sangliers tués est en outre à eux propre insembles par égale portion, comme les 6 louis par ours tué qu'accorde le Gouvernement, la Collecte des Communes et la valeur de l'animal.

Ils ne devront chasser que sur les Ours, le Loup et sanglier; le Chef me repond qu'il ne perdront point de temps à tout autre chasse.

Le Chef me fera connoitre aussi souvent que possible le résultat de leur chasse.

Les 10 Chasseurs vivront tous en bonne intelligence, sous peine à celui qui troublerait le bon accord de perdre ses journées.

En cas que les Chasseurs sortent du district soit des Montagnes qui relèvent de celui-ci pour l'inspection, tous les Amodieurs et fruitiers sont requis sous offre de reciprocité de leur prêter aide et secours comme est dit.

GRIVEL, sous-préfet.

Grandes vérités. — Une parfaite droiture est la plus grande des habiletés; la vérité devient un calcul et la franchise un moyen.

FLOTTEZ, DRAPEAUX !

Un correspondant de l'*Eveil*, de Moudon, lui écrit que, feuilletant de vieux manuscrits traitant de l'histoire de notre canton, son attention fut attirée par une phrase révélant une coutume qui n'eût jamais dû être abandonnée. Cette phrase disait que « la délégation de chaque localité de la contrée s'était rendue dans la capitale avec la bannière de l'endroit. »

« Pourquoi donc, dit le correspondant en question, dont nous partageons pleinement le sentiment, pourquoi donc a-t-on abandonné ces vieux drapeaux renfermant dans leurs plis les armes de chacun de nos villages ?

» Bien rares sont aujourd'hui les localités qui en possèdent encore et, en fouillant nos musées et nos archives, il serait peut-être intéressant d'en retrouver quelques lambeaux. S'ils n'existent plus, qu'on se hâte de les rétablir, afin que dans toutes les localités de notre contrée, on puisse se glorifier de posséder ce symptôme d'un patriotisme restreint, mais tout aussi vivace.

» On les sortirait dans les cérémonies officielles et à l'occasion des manifestations patriotiques qui, chaque année, se célèbrent dans notre pays, et peut-être l'occasion se présentera-t-elle, dans quelques années, de les réunir toutes, ces bannières de villages, pour commémorer un événement historique.

» Quel village va se mettre en tête d'inaugurer prochainemet sa bannière aux armoiries locales ? Si ces lignes ont le don de provoquer un mouvement dans ce sens, mon cœur de patriote s'en réjouira doublement. »

Bien gardé. — Madame Vaugras, ayez donc l'obligeance de garder mon fichu, il ne fait pas froid, je le prendrai en repassant tout à l'heure.

L'imposante bouchère, souriante prend le fichu, le place sur sa chaise, et... s'assied sur le tout.

— Vous en aurez bien soin, n'est-ce pas ?

Alors Mme Vaugras, avec un geste tout à fait rassurant :

— Soyez sans crainte, madame, j'ai l'œil dessus !

AMUSETTES DES DIX DOIGTS

A propos des lignes que nous avons publiées samedi dernier, sous le titre : *Aux langues déliées,* un de nos lecteurs nous écrit :

« Très joli, mon cher *Conteur,* ton entrefilet sur les langues déliées. Tu aurais pu y joindre ceci :

Chat vit rôt
Chat mit patte à rôt
Rôt brûla patte à chat
Chat lâcha rôt.

* * *

O Hugo, quand huchera-t-on donc ton nom ?
Quand donc au corps qu'académique on nomme
De roc en roc, grimperas-tu rare homme ?

* * *

La cuisinière :

— Bonjour, madame Sans-souci, combien ces six saucisses et ces six saucissons-ci ?

— Ces six saucisses et ces six saucissons-ci, c'est six sous.

— Six sous, ces six saucisses et ces six saucissons-ci, c'est trop cher six sous.

Un lecteur.

* * *

Et l'on pourrait aussi ranger dans le même ordre d'idées les amusettes des dix doigts, que beaucoup connaissent pour les avoir dites étant enfants. On ne les entend plus guère, aujourd'hui. C'est dommage.

Les deux premières que voici sont extraites de l'*Emprô genevois*[1], par Blavignac.

Première variante :

(Prenant le petit doigt de l'enfant et le faisant tourner.)

C'est le petit Glin-Glin
Qui fait le tour du moulin,
Qui lave les écuelles,
Cassant les plus belles,
Et qui fait

(Remontant en chatouillant le long de la paume de la main et du bras.)

Mia-ou !
Mia-ou ! Mia-ou !

Deuxième :

(Prenant successivement tous les doigts, du pouce à l'annulaire.)

C'est lui qui va à la chasse;
C'est lui qui a tué le lièvre;
C'est lui qui l'a fait cuire;
C'est lui qui l'a mangé;

(Prenant le petit doigt et le faisant tourner.)

Et le petit Glin-Glin,
Qui était derrière le moulin,
Disait : Moi, j'en veux !
J'en veux ! j'en veux ! j'en veux !

Ces deux versions sont originaires de Genève.

En voici une troisième qui vient du Val-de-Travers (canton de Neuchâtel), et que je tiens d'une personne à mon service.

(En faisant avec l'index deux ou trois ronds dans le creux de la main de l'enfant.)

Par ici a passé la queue de la souris.

(En prenant successivement tous les doigts, du pouce à l'annulaire.)

Celui-là l'a vu;
Celui-là l'a pris;
Celui-là l'a mangé;
Celui-là l'a regardé;

(Faisant tourner le petit doigt et remontant ensuite le long du bras,)

Et le petit Glin-Glin qui n'a rien eu,
Et qui fait : Mia-ou ! Mia-ou ! Mia-ou !

Blavignac *(Emprô genevois),* Humbert *(Glossaire genevois),* Bridel *(Glossaire vaudois),*

[1] Emprô est le premier mot d'une formule qu'emploient les enfants pour désigner celui qui le « sera » au jeu de « Il l'est ». D'où le substantif « emprô » et le verbe « emprôger », qui sont d'usage courant à Genève.